



18/04/2019

Attribution des exonérations dans la plateforme Etudes en France

La mise en ligne de la nouvelle version permettant aux établissements et aux ambassades de proposer des exonérations de frais d'inscription est prévue très prochainement.

En attendant ces nouvelles fonctions, Etudes en France permet déjà de gérer de façon provisoire les exonérations.

Le présent memento constitue un rappel des fonctionnalités existantes de la plateforme qui vous permettront :

- Dans un premier temps, de marquer les candidatures pour lesquelles une exonération sera proposée ;
- Dans un second temps, et suite à la mise en ligne de la nouvelle version, d'attribuer le plus simplement possible des exonérations, y compris aux candidatures déjà acceptées.

Pour rappel, en attendant la mise en ligne de la fonctionnalité permettant le marquage des exonérations, il est d'ores et déjà possible de mentionner, dans le message d'admission envoyé à l'étudiant, si vous souhaitez l'exonérer de frais d'inscription.

MARQUAGE DES CANDIDATURES POUR LESQUELLES UNE EXONERATION DE FRAIS D'INSCRIPTIONS SERA PROPOSEE (avant mise en ligne des nouvelles fonctionnalités)

Les utilisateurs ayant le profil administrateur ont la possibilité de paramétrer des « étiquettes » qui peuvent être ensuite attribuées aux candidatures par les gestionnaires. Ces étiquettes peuvent être utilisées comme critères de recherche des candidatures.

Rappel: ces étiquettes servent exclusivement à la gestion interne. Elles sont donc visibles par les utilisateurs au sein de l'établissement qui les attribue mais ne sont pas visibles par les autres établissements, les ambassades ou les candidats.

1.1 Création d'étiquettes



La création des étiquettes est possible pour les utilisateurs ayant le profil administrateur, dans le menu *Administrateur > Etiquettes*

Par défaut, 8 étiquettes sont disponibles. En cliquant sur [Créer une étiquette], vous pourrez choisir parmi 36 000 couleurs et vous pourrez les nommer. Ces étiquettes permettent un suivi des dossiers de candidatures et sont exclusivement réservées à la gestion interne. Dialoguez entre collègues pour définir les codes couleurs et les intitulés des étiquettes.

Écran de création des étiquettes

Dans cet exemple, une étiquette a été créée en vue d'être attribuée aux candidats admis et pour qui une exonération sera proposée :



1.2 Attribution des étiquettes

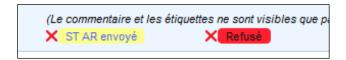
Vous avez la possibilité d'affecter une ou plusieurs étiquettes aux candidatures, soit dossier par dossier, soit sur une sélection de dossiers.

→ Individuellement en accédant au dossier de l'étudiant

Il est possible d'attribuer une étiquette directement dans un dossier dans le deuxième bloc à côté du champ « commentaire interne de l'établissement ».

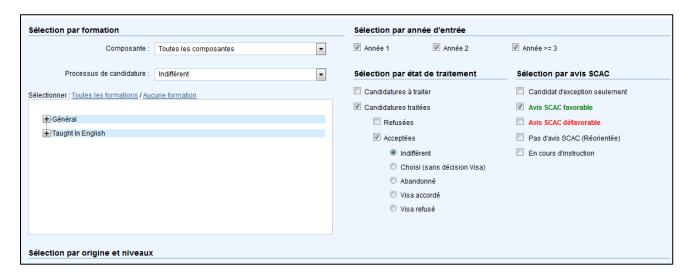


Vous pouvez retirer les étiquettes en cliquant sur la croix rouge à côté de l'étiquette :

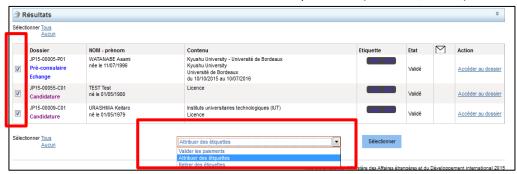


→ Sur une sélection de dossiers, dans la liste des résultats de recherche

Dans le module Étudiants > Recherche des candidatures, rechercher les candidatures auxquelles attribuer l'étiquette. Dans cet exemple, nous choisissons les candidats admis avec avis SCAC favorable (infra). Il est également possible de ne choisir que les candidats d'excellence admis ou non.



Choisissez dans le menu déroulant l'action correspondante (attribuer/retirer) :



Sélectionnez ensuite la ou les étiquettes souhaitées et enregistrez.

Ces étiquettes sont l'un des critères possibles de recherche des dossiers d'étudiants :

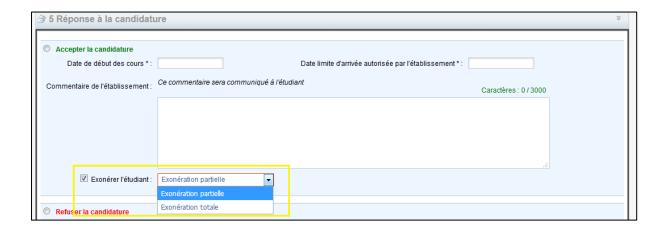


L'attribution des exonérations sera possible

- soit au moment de la réponse à l'étudiant, soit ultérieurement ;
- et par dossiers individuels aussi bien que pour une sélection de dossiers.

2.1 Attribution d'une exonération dossier par dossier

Dans la partie 6 du dossier individuel, « Réponse à la candidature », une case supplémentaire permet si vous le souhaitez d'attribuer une exonération totale ou partielle.

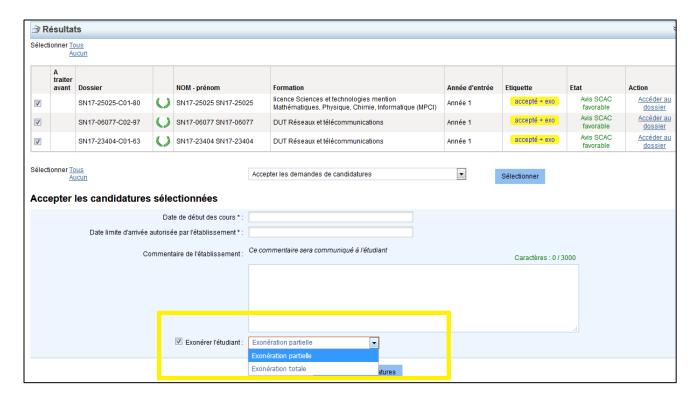


Cette case est accessible au moment de la réponse donnée à la candidature. Si la candidature a été acceptée sans proposition d'exonération, il reste toujours possible dans la partie « Réponse à la candidature », de cliquer sur « Modifier » afin de proposer une exonération, modifier le message communiqué à l'étudiant ou tout autre élément de la réponse qui lui a été apportée.

2.2 Attribution d'une exonération sur une sélection de dossiers

L'attribution d'une exonération est également possible sur une sélection de dossiers. Nous reprenons dans cet exemple les dossiers auxquels nous avons attribué l'étiquette

Dans les résultats de recherche, sélectionnez les dossiers, puis « Accepter les candidatures ». Vous avez alors la possibilité d'attribuer une exonération à l'ensemble de ces candidats :



Si les candidatures étaient déjà acceptées, la possibilité de les exonérer reste possible de la même façon. Les candidats recevront alors un courriel les informant qu'ils ont reçu une réponse et les invitant à se connecter pour plus de détails.

2.3 Visibilité de l'exonération par l'étudiant

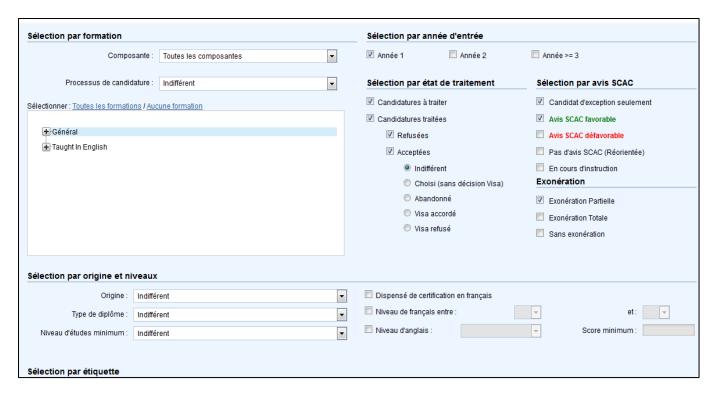
L'exonération est rendue visible pour l'étudiant, dans la liste des réponses apportées par les établissements ainsi que dans le détail de chaque réponse :

	mations demandées en 1ère année de licence au sein d'une		(DAI DIGITOTIE)			
Formation		Année d'entrée	Etablissement	Ville	Réponse	Action
licence Sciences, technologies, santé mention sciences pour l'ingénieur		Année 1 (bac + 1)	Université de Poitiers - UFR de sciences fondamentales et appliquées - Université de Poitiers	Poitiers		
icence Sciences, technologies, santé mention sciences pour l'ingénieur		Année 1 (bac + 1)	Université de Bordeaux - Département licence Sciences et technologies de l'Université de Bordeaux	Talence		
Licence Sciences, technologies, santé mention sciences pour l'ingénieur parcours Sciences pour l'ingénieur - EEA		Année 1 (bac + 1)	Université de Lorraine - UFR Sciences fondamentales et appliquées	Metz	Accepté (exonération partielle)	Voir détails
les for	mations demandées en Instituts universitaires technologiqu	ues (IUT)				
Formation		Année d'entrée	Etablissement	Ville	Réponse	Action
DUT Génie biologique option analyses biologiques et biochimiques		Année 1 (bac + 1)	Université Claude Bernard - Lyon 1 - IUT Lyon 1 (site de Villeurbanne Doua)	Villeurbanne		
DUT Génie biologique option analyses biologiques et biochimiques		Année 1 (bac + 1)	Université de Lille 1 - IUT A - Université de Lille 1	Villeneuve- d'Ascq		
UT Géni	e biologique option analyses biologiques et biochimiques	Année 1 (bac + 1)	Université Caen Normandie - IUT CAEN et Antennes	Caen		
	Détails de la réponse donnée par un établissement					
DUT Géni						
licitation			Votre candidature a été accep (exonération partielle)	otée!		
licitation	Formation : Licence Sciences, techn	nologies, san	•		ngénieur - EEA	
licitation	Formation : Licence Sciences, techn Année d'entrée : Année 1 (bac + 1)	nologies, san	(exonération partielle)		ngénieur - EEA	
licitation			exonération partielle) (exonération partielle) (té mention sciences pour l'ingénieur parcours Sc		ngénieur - EEA	
licitation	Année d'entrée : Année 1 (bac + 1)		exonération partielle) (exonération partielle) (té mention sciences pour l'ingénieur parcours Sc		ngénieur - EEA	
licitation	Année d'entrée : Année 1 (bac + 1) Etablissement : Université de Lorraine - l		exonération partielle) (exonération partielle) (té mention sciences pour l'ingénieur parcours Sc	ciences pour l'i	ngénieur - EEA e limite d'arrivée autorisée	: 30/09/201
licitation	Année d'entrée : Année 1 (bac + 1) Etablissement : Université de Lorraine - l Ville : Metz		exonération partielle) (exonération partielle) (té mention sciences pour l'ingénieur parcours Sc	ciences pour l'i		: 30/09/201
DUT Géni ilicitation vous vou	Année d'entrée : Année 1 (bac + 1) Etablissement : Université de Lorraine - l Ville : Metz Date de début des cours : 15/09/2019	UFR Science été retenue lissement.	(exonération partielle) ité mention sciences pour l'ingénieur parcours So s fondamentales et appliquées et d'autre part que vous bénéficiez	ciences pour l'i		: 30/09/201

3. RECHERCHE ET COMPTAGE DES EXONERATIONS

Après mise en ligne des nouvelles fonctionnalités

Trois nouveaux critères de recherche des dossiers d'étudiants seront fournis : « exonération partielle », « exonération totale » et « sans exonération » :



Comme cela vous est d'ores et déjà possible, vous pourrez ensuite sélectionner « Compter les candidatures selon les critères choisis » afin d'obtenir le nombre de candidats bénéficiant d'une exonération :



Le nombre de candidatures s'affiche alors dans la partie « Résultats », en lieu et place des dossiers :

